

INTERPELLATION

Auteur Gaël Bourgeois, AdG/LA, Julien Délèze (suppl.), AdG/LA, Barbara Lanthemann (suppl.), AdG/LA, et Jérémie Pralong
Objet Prosélytisme catholique dans les collèges, quelles sont les limites?
Date 14.11.2014
Numéro 3.0163

Le journal «Le Courrier» a fait paraître, courant octobre, un article décrivant une situation inquiétante au Lycée Collège des Creusets (LCC) à Sion. En préambule, les initiants-e-s saluent les affirmations initiales du Conseil d'Etat en charge de la formation interrogé, qui dément formellement d'éventuelles sanctions à l'encontre des professeurs qui ont apporté leur témoignage. Il est essentiel que des critiques puissent être émises en cas de dysfonctionnement.

Les interrogations suivantes ont donc surgi suite à cet article et nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses:

1. Messe obligatoire: selon les informations du recteur, la cérémonie dispensée en fin de camp se termine par une eucharistie. La solution proposée est de quitter ladite cérémonie avant la fin. Cette solution semble inacceptable, tant il est difficile de se lever au milieu d'une assemblée de ce type, avant la fin. Le Conseil d'Etat entend-il:
 - Permettre aux étudiant-e-s de ne pas suivre une cérémonie dès lors qu'elle se termine par une eucharistie?
 - Ordonner que ces cérémonies restent des cérémonies simples, sans partie «religieuse»?
2. Prosélytisme religieux de différents intervenants: la liste indiquée des différents intervenants lors de conférence au LCC est pour le moins inquiétante quant à l'orientation unique qui est proposée. Il ne s'agit que des conférences organisées par le LCC, les théâtres ou autres cinémas devant naturellement être considérés comme des activités culturelles, mais sous une forme différente. Ainsi, on retrouvera:
 - Le Père Denis Sonet, pour qui «les homosexuels seraient bloqués à un stade inférieur à celui des hétérosexuels»
 - Jean Staune, proche du mouvement créationniste
 - Michel Boyancé, doyen et directeur de la conservatrice Faculté libre de philosophie et psychologie de Paris
 - l'illustrateur français Brunor, membre de la communauté de l'Emmanuel
 - Mgr Camille Zaidan, archevêque d'Antélias au Liban
 - Mgr Jean-Louis Bruguès
 - ...

Sur le principe, que de temps à autres, un conférencier avec ce type d'orientation vienne peut être acceptable. Cependant un volume tel de conférenciers dont l'orientation catholique, voire catholique conservatrice, n'est plus à démontrer, devient problématique et se rapproche d'un prosélytisme inquiétant.

Dès lors, le Conseil d'Etat entend-il vérifier qu'un terme soit mis à l'invitation quasi permanente de conférenciers conservateurs, dont les propos, pour certains, au-delà de la ligne rouge en matière d'homophobie, ne peuvent être acceptés dans un établissement public. Quelles mesures seront prises par le Conseil d'Etat pour éviter que cette situation ne perdure?

3. Cours de philosophie contraire à tous les signaux de prévention et de santé publique: certains témoignages indiquent également une vision «philosophique» à contre-courant en matière de prévention, sur des sujets tels que l'utilisation de préservatifs ou la contraception. Dès lors, alors que l'Etat du Valais investit en temps et en argent dans des campagnes de prévention et d'information, est-il judicieux que des professeurs interviennent dans le sens contraire, nuisant ainsi aux campagnes soutenues par leur employeur?

Conclusion

De manière générale, le Conseil d'Etat a-t-il eu des retours particuliers sur le situation dans le collège des Creusets (ou dans d'autres) et a-t-il entrepris certaines recherches, enquêtes ou mesures suite à la parution de cet article?